

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Mme ANGELY Emmanuelle | M BOURNAT Christian |
| M GIRARD Jean-Baptiste | Mme BERNARD Célia |
| M BONNEMOY Clément | Mme PLOT Karine |
| Mme BEN SAAD Bérengère | M MINGAT Cyrille |
| M BERGAMI Gilles | M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent |
| Mme MONTBRIZON Julie | M DAUDUIT Cédric |
| M PEYNON Daniel | Mme MONTAGNIER Patricia |
| Mme FORESTIER Annick | M MONEYRON Florent |
| M BEAL Philippe | M NUNEZ Estéban |
| M BOUFFANGE Jérôme | Mme REIS Martine |
| Mme PEREIRA Elsa | M BERNARD Bruno |
| M GLORIEUX Cyril | M EDOUARD Jean-Charles |
| Mme LEPIGEON Christelle | M FRASIAK Bernard |
| Mme TERRIER Charlene | M CARTERON Maurice |
| M BOUFFANGE Daniel | M DUPOUÉ Yannick |
| M CHAUVEAU Jean-François | M PLASSE Pierre |
| Mme NIGON Christine | Mme GONINET Laurence |

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : syndicat mixte eau potable et assainissement basse limagne – designation des representants pour les competences assainissement non collectif – eau

**SYNDICAT MIXTE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
BASSE LIMAGNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS
POUR LES COMPETENCES ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF – EAU**

- VU les statuts de la CCEDA
- VU les statuts du SMEA Basse Limagne
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026
- VU la délibération N°20260505_04 du conseil communautaire du 05 mai 2026
- CONSIDERANT que les délégués au SMEA Basse Limagne sont désignés parmi les membres du conseil communautaire ou des conseils municipaux ;

Le Président explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux et par conséquent des délégués communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants de la communauté de communes au SMEA Basse Limagne pour les compétences :

- SPANC dans le cadre de la représentation/substitution de la commune de Joze
- Eau potable dans le cadre de la représentation / substitution des communes de Bort l'Etang, Culhat, Joze, Lempty, Moissat, Ravel et Seychalles

Aussi, le Président propose de désigner :

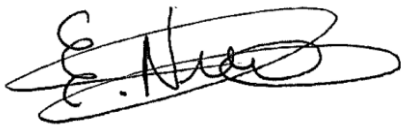
- Pour la compétence SPANC, deux représentants titulaires
 - o M MILLET Arnaud
 - o M PEROL Jacques
- Pour la compétence EAU, 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants :

| MEMBRES TITULAIRES | COMMUNES | MEMBRES SUPPLÉANTS | COMMUNES |
|------------------------|--------------|----------------------|--------------|
| M BREUIL Lionel | BORT L'ETANG | M BOUCHE Jérémy | BORT L'ETANG |
| M BERGAMI Gilles | CULHAT | M POTELLERET Cyril | CULHAT |
| M TONTINI Fabien | CULHAT | M PEYNON Daniel | JOZE |
| M MILLET Arnaud | JOZE | M PUIGBERT Olivier | LEMPY |
| M PEROL Jacques | JOZE | M DAUDE Vincent | LEMPY |
| M BEAL Philippe | LEMPY | M DUPRÉ Nicolas | MOISSAT |
| Mme JACQUELINET Astrid | MOISSAT | M VALLAS François | RAVEL |
| M MINGAT Cyrille | MOISSAT | M GIRAULT Nicolas | RAVEL |
| M BERNARD Bruno | RAVEL | M DUFFRAISSE Laurent | SEYCHALLES |
| M DUPOUÉ Yannick | SEYCHALLES | M COUDERT Jérémy | SEYCHALLES |

Monsieur le Président insiste sur le fait que compte-tenu de la désignation de conseillers municipaux pour représenter la CCEDA au SMEA Basse Limagne, il conviendra que ceux-ci rendent compte régulièrement au conseil communautaire des décisions ainsi que des actions du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

